



Délibération N°20-2023

• Caisse des écoles - Conseil d'Administration – 26.04.2023

L'an **deux mille vingt trois**, le 26 avril à 9h15, le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles de Cenon, sur convocation de son président par courriel en date du 19/04/2023, s'est assemblé en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Alexandre MARSAT – représentant du Président.

Nombre d'administrateurs : 8

Nombre d'administrateurs présents : 5

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre d'administrateurs votants : 5

Présents : Alexandre MARSAT, Ingrid LAFON, Sébastien ROSSIGNOL, Marina OUEDRAOGO, Stéphane GAY

Absents ou excusés : Benoît LOTH (absent), Maëva DE FILIPPO (absente), Jérémy RINGOT (excusé)

Secrétaire de séance : Cécile ROJAT

Bilan du fonctionnement du PRE 2022

Le Programme de Réussite Educative est un dispositif permettant de mettre en place un suivi personnalisé auprès d'enfants de 2 à 18 ans, rencontrant des difficultés dans leur parcours de vie.

L'intervention proposée dans le parcours peut relever du domaine scolaire, social, éducatif, sportif, culturel ou de la santé.

Sur le territoire Cenon, le Programme de Réussite Educatif intervient principalement sur les temps péri et extrascolaires (matin/midi/soir et vacances scolaires).

Dans ce cadre la Caisse des écoles recrute des intervenants et conclut des conventions avec des partenaires afin de suivre les enfants qui nécessitent un accompagnement.

Pour l'année 2022, le bilan en pièce jointe peut être proposé.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré par,

5 voix pour

0 abstention

0 voix contre

Approuve le bilan à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

P/le Président de la Caisse des écoles
et par délégation

Alexandre MARSAT

Représentant du Président.

Caisse des écoles
1 Avenue Carnot
33150 Cenon